

<p>DEPARTEMENT DE L'AIN ----- COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE -----</p>	<p><u>DECISION</u> Contrat de maintenance vidéo protection BOUYGUES ENERGIES & SERVICES</p>
---	---

LE MAIRE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment « à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de maintenance préventive et curative de la vidéo protection avec la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, contrat d'une durée de 1 ans renouvelable par tacite reconduction 3 fois soit de 2023 à 2026. Le montant annuel de la maintenance préventive s'élève à 1 125 euros HT et le montant annuel de la maintenance curative à 1 125 euros HT.

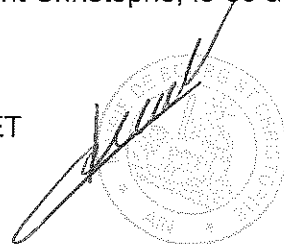
Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain,
- Le comptable public.

Fait à Bourg Saint Christophe, le 09 août 2022

Le Maire,

Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20220809-DEC202225-DE
Date de réception préfecture : 09/08/2022

et publié sur le site de
la commune le: 11/08/2022